

fiant d'une voix unanime la présidence de cette assemblée et chercherai à justifier la confiance que vous avez reposée en moi.

Mon prédécesseur jouissait d'une longue expérience de la vie parlementaire, et c'était là, certes, un avantage dont nous avons tous bénéficié. Ses décisions, ainsi que celles des autres législateurs distingués qui ont présidé aux délibérations de cette honorable Chambre, m'aideront à maintenir la dignité de cette charge, à apporter dans l'exercice de mes fonctions la justice et l'impartialité voulues tout en assurant l'intégrité et l'honneur de la Chambre des communes.

(Texte) Messieurs, Je vous remercie de m'avoir confié le poste honorable de président de cette Chambre. J'apprécie hautement ce grand honneur, mais je reconnais en même temps toutes les responsabilités et les difficultés qu'il comporte. Avec vos avis et votre bienveillance, la tâche que j'aurai à remplir me sera moins lourde et je m'efforcerai de mériter votre bienveillance en me rappelant que vous m'avez élu unanimement, et que je dois être digne de la confiance que tous les membres de cette Chambre ont mis en moi.

Mon prédécesseur avait, pour le guider, l'expérience de ses nombreuses années en cette Chambre, et nous en avons bénéficié. Ses décisions ainsi que celles des hommes distingués qui ont rempli la position de président de cette honorable Chambre m'aideront à maintenir la dignité, la justice et l'impartialité qui doivent gouverner vos débats et à conserver l'intégrité et l'honneur de la Chambre des communes du Canada.

PRESENTATION D'UN DEPUTE.

L'honorable Esioff Léon Patenaude, député du district électoral d'Hochelaga, est présenté par l'honorable T. Chase Casgrain et l'honorable sir George Foster.

DEPOT D'UN RAPPORT.

Par l'honorable T. Chas Casgrain: le rapport du directeur général des Postes pour l'exercice terminé le 31 mars 1915 (textes anglais et français).

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: A mon avis, la présentation d'un rapport à cette étape n'est guère conforme au règlement, mais nous ferons taire nos objections, nous bornant à louer le ministre de la diligence dont il fait preuve.

(Sur motion de sir George Foster, la séance est levée à trois heures et trente-cinq minutes du soir.)

[M. l'Orateur.]

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY,
Orateur.

Jeudi, 13 janvier 1916.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'ORATEUR donne lecture d'une communication du secrétaire de Son Altesse royale le Gouverneur général annonçant que Son Altesse se rendra, à trois heures cet après-midi, à la salle des délibérations du Sénat pour y faire officiellement l'ouverture de la session du Parlement fédéral.

M. le major Ernest J. Chambers, huissier à verge noire, apporte le message qui suit:

Monsieur l'Orateur, Son Altesse royale le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

Messieurs les députés se rendent en conséquence à la salle des délibérations du Sénat.

Là, l'honorable Albert Sévigny, Orateur, dit:

Qu'il plaise à Votre Altesse royale,

La Chambre des communes m'a élu comme son Orateur bien que je ne sois que peu capable de remplir les importants devoirs qui me sont assignés.

Si, dans l'accomplissement de ces devoirs, je commettais jamais quelque erreur, je demande que la faute soit imputée à moi-même et non aux Communes dont je suis le serviteur.

M. le président du Sénat dit alors:

Monsieur l'Orateur,—J'ai reçu ordre de Son Altesse royale de vous assurer qu'Elle interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actions.

Il plut ensuite à Son Altesse royale d'ouvrir la session du parlement par un discours du trône.

LE DISCOURS DU TRONE.

Les membres de la Chambre des communes étant de retour dans la salle de leurs délibérations,

M. l'ORATEUR dit: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, les membres de la Chambre des communes s'étant rendus aujourd'hui dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Altesse royale le Gouverneur général de faire aux deux Chambres du Parlement un discours dont j'ai eu soin, pour éviter toute méprise, de me procurer une copie, et qui est ainsi conçue:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des communes:

Depuis la dernière fois que je vous ai adressé la parole, la guerre dans laquelle nous sommes engagés a été continuée sans relâche avec vigueur et avec une fortune variée.